



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 48988

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les enfants dysphasiques et dyslexiques. Ces enfants souffrent de graves troubles du langage oral et écrit. En l'absence de structures éducatives adaptées, beaucoup d'entre eux ne parviennent pas à apprendre, à lire, écrire et compter. Ils constituent une part importante, souvent méconnue de l'illettrisme en France. Des solutions simples et peu coûteuses peuvent être mises en œuvre rapidement comme cela se fait à l'étranger ou ont été mises en place dans des classes spécialisées. En France ces expériences sont précaires, marginales et isolées. Afin de mettre au point un système mieux adapté aux enfants dysphasiques et dyslexiques, il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche réserve une attention toute particulière à la situation des enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit. La note de service no 90-023 du 25 janvier 1990 adressée aux autorités académiques préconise un certain nombre de mesures en faveur de ces élèves et plus particulièrement une sensibilisation des enseignants aux problèmes des enfants dyslexiques. Ce texte insiste notamment sur la nécessité « d'un dépistage précoce des éléments révélateurs des troubles des apprentissages nécessitant un diagnostic et d'une pédagogie différenciée adaptée aux besoins de ces élèves ». En matière de formation des enseignants, deux options du certificat aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) comprennent dans leur programme, l'une la problématique des apprentissages (option E : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des enfants en difficulté à l'école préélémentaire et élémentaire), et l'autre des informations sur le dysfonctionnement du langage oral et écrit et notamment sur le problème des dyslexies-dysorthographies (option G : enseignants spécialisés chargés de rééducation). Les centres nationaux d'études et de formation de Beaumont-sur-Oise et de Suresnes organisent régulièrement des stages de formation destinés aux personnels concernés par la situation de ces enfants. Enfin, un groupe de travail sur les troubles du langage vient d'être constitué dans le cadre du centre technique national d'étude et de recherches sur les handicaps et inadaptations (CTNERTHI). Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche attend avec intérêt le résultat des travaux de ce groupe d'experts.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48988

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1024

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1900